

Réunions d'informations sur l'application de la réforme du championnat par équipes Régional et Départemental du Pas-de-Calais.

Des réunions d'informations pour la mise en place de la réforme du championnat par équipes tant pour l'échelon régional que pour l'échelon départemental du Pas-de-Calais ont débuté le mardi 13 mai 2014 pour le Pas-de-Calais.

Date	club partenaire	Adresse salle	VILLE
mardi 13 mai 2014	SAMER TT	Face à Intermarché Av Henri MORY	SAMER
jeudi 15 mai 2014	COQUELLES TT	salle Coquila Chemin Rouge Cambre	COQUELLES
Vendredi 16 mai	SAINT-OMER/HELFAUT	Salles des Sports	HELFAUT
mardi 20 mai 2014	VENDIN-LES-BETHUNE FJEP	salle Pierre Bérégovoy rue Mendès France	VENDIN-LES-BETHUNE
mercredi 21 mai 2014	ARRAS TT	Salle Vandamme Rue Camille COROT	ARRAS
jeudi 22 mai 2014	ANGRES ALTT	Maison des Associations (face à l'église) Rue de l'Abbé Carpentier	ANGRES

Le mardi 13 mai à SAMER : 19 clubs dans le district, 10 clubs représentés, environ 35 personnes.

AUCHY LES HESDIN TT	X	ETAPLES AS	X	OUTREAU APB	X
BERCK TT		GOUY EN CAMPAGNE SLC		PONT DE BRIQUES TT	X
BOULOGNE ABCP	X	LE TOUQUET TAC		PREURES-ZOTEUX FR	X
BOULOGNE EURVIN		LONGFOSSE VL	X	RANG DU FLIERS AL	
CAMIERS ALCR TT		MARCONNELLE TT		SAMER TT	X
CUCQ ASP		MARQUISE ASTT	X	SORRUS TT	
				WIMEREUX ALEB	X



**Réunions d'informations concernant la réforme du Championnat par équipes
le 12 mai 2014 à SAMER**

Membres du Comité présents : Max BOULANGER, Jean-Pierre CONDETTE, Roland RIVIERE.

Début de la réunion à 18h30.

Les animateurs, Bernard KAZMIERZAK et Michel CNOCKAERT, exposent dans un premier temps la genèse de cette modification du championnat par équipes en rappelant que ni la Ligue du Nord-Pas-de-Calais, ni le Comité du Pas-de-Calais ne sont favorables à la mise en place du championnat par équipes à 4 joueurs et 14 parties, mais c'est contraints et forcés qu'ils appliqueront cette réforme.

Aidé d'un diaporama projeté sur grand écran, les animateurs expliquent tout d'abord les décisions des comités directeurs concernant la mise en place du championnat.

12.3 - Equipe de quatre joueurs en un groupe unique

12.3.1 - L'ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 – double 2 - AY - CW - DX - BZ.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

- Arbitrage des parties d'une rencontre :

Ligue : Application de l'arbitrage partagé et alterné un plan d'arbitrage est proposé.

CD62 : Application de l'arbitrage partagé et alterné sans désigner expressément l'arbitre, mais en désignant l'équipe chargée de cette fonction.

- Arrêt de la rencontre :

Ligue et CD62

Toutes les parties d'une rencontre sont jouées.

Le départage est général (Article 9-2 des Règlements Sportifs)

- Composition des équipes :

Ligue : Toutes les équipes doivent être complètes.

CD62 : Les équipes de D1 et D2 doivent être complètes, les équipes de D3 peuvent être incomplètes (1 seul joueur absent) l'absent pouvant être placé à n'importe quelle lettre et dans n'importe quel double.

- Nombre de féminines pouvant entrer dans la composition d'une équipe du championnat

Ligue et CD62 : 1 féminine.

Les représentants du club de BOULOGNE SUR MER estiment que ce point du règlement va faire arrêter de nombreuses féminines. Dans leur club, les féminines ne veulent pas jouer en championnat féminin car les distances sont trop importantes et elles se déplacent toujours sur la métropole lilloise.

Elles souhaitent jouer en championnat masculin afin d'être plus proche du boulonnais.

La demande : que 2 féminines puissent faire partie d'une équipe de 4 joueurs.

- Positionnement des joueurs dans l'équipe : libre

- Positionnement des joueurs pour les doubles : libre

Les nouvelles feuilles de rencontre sont divulguées et certains points importants de leur rédaction, soulignés.

Explications concernant la transition entre championnat à 6 et championnat à 4.

Un document est remis à chaque représentant de club avec :

Une première ligne qui indique la situation du club après les montées et descentes de la seconde phase 2013/2014.

Une seconde ligne avec les droits aux équipes supplémentaires

Et une dernière ligne avec la situation du club s'il réinscrit toutes ses équipes.

Situation du club en fin de saison 2013/2014 :							
Après les montées et descentes normales (PN:3 / R1: 4 / R2:4 / R3:3 / R4 : 3 /D1: 1 / D2:1 / D3: 1)							
Club :				LONGFOSSE V.L.			
samedi			dimanche				
PN	R1	R2	R3	R4	D1	D2	D3
			1		1	1	
Nombre de joueurs en championnat adultes en 2013/2014 :							18
Possibilité d'équipes supplémentaires pour la saison 2014/2015 :							
samedi			dimanche				
PN	R1	R2	R3	R4	D1	D2	D3
				1			
Nombre d'équipes possibles du club en début de saison 2014/2015 :							
samedi			dimanche				
PN	R1	R2	R3	R4	D1	D2	D3
			1	1	1	1	
Avant les demandes de montées exceptionnelles pour combler la division supérieure.							
Nombre de joueurs en championnat adultes en 2014/2015 :							16
Ce document n'est transmis qu'à titre indicatif, il devra être confirmé par les Commissions Sportives							

Vient ensuite l'explication des droits aux équipes supplémentaires, puis la position des équipes supplémentaires.

Les équipes supplémentaires :

Ligue et CD62 : Le principe général est le suivant :

La position des équipes sera établie en fonction du classement à la fin de la seconde phase 2013/2014 et après les droits des équipes montantes et descendantes.

- Une équipe supplémentaire par tranche indivisible de 2 équipes d'un même club évoluant dans le championnat régional et départemental, après la désignation des équipes supplémentaires du niveau régional.
- Une équipe supplémentaire par tranche indivisible de 2 équipes d'un même club évoluant dans le Championnat départemental des niveaux D1 et D2 (championnat actuel à 6 joueurs)
- Si un club possède plusieurs tranches de 2 équipes on procède par élimination des équipes par tranche de 2 en commençant par la division la plus élevée dans laquelle le club a au moins 1 équipe.
- Par tranche de 2 s'il n'y a pas de division d'écart, l'équipe sera placée dans la division la plus basse des 2 équipes concernées.
- Par tranche de 2 s'il y a une division entre les 2 équipes concernées, l'équipe supplémentaire sera placée dans cette division intermédiaire et si plus d'une division d'écart, dans la division immédiatement supérieure de la division de la deuxième équipe concernée par la tranche

Pour conclure : lorsque le niveau régional est arrêté et que le nombre d'équipes supplémentaires a été défini, on regarde s'il reste des clubs avec 1 équipe du niveau régional (quelque soit le niveau) et on l'associe à une équipe départementale pour faire une tranche de 2 afin de définir le niveau de l'équipe supplémentaire.

Ensuite les tranches de 2 équipes du niveau départemental (actuellement à 6 joueurs), définiront le niveau de l'équipe supplémentaire qui sera proposée au club.

Une polémique survient sur le positionnement de l'équipe supplémentaire qui remplace une équipe descendante.

La position des animateurs est la règle générale applicable en la matière :

Une équipe ne peut pas remplacer une équipe qui descend.

L'objection de l'assistance est la suivante : l'équipe supplémentaire ne remplace pas l'équipe qui descend, il s'agit d'une nouvelle équipe.

Les animateurs restent sur la position officielle du règlement et ont beaucoup de mal à faire entendre ce point de règlement.

Un reproche est émis, les clubs auraient voulu connaître la position exacte de leurs équipes avant le début de la période de mutation.

Réponse des animateurs : Impossible, il fallait connaître la position des équipes (montées et descentes) et les jours fériés du mois de mai n'ont pas permis la mise en place des commissions sportives. La publication des classements de la seconde phase va être faite prochainement et le délai d'appel doit être respecté (15 jours).

Les clubs devront inscrire leurs équipes pour le 30 juin dernier délai.

Les représentants des clubs réclament un document officiel avec les équipes qu'ils peuvent inscrire.

Quelles conséquences sur les désistements, retraits ou forfaits à la suite de l'établissement du tableau officiel des montées / descentes, et du tableau officiel reprenant les équipes supplémentaires ?

L'explication a été donnée, un club qui ne réinscrit pas l'équipe qui lui a permis d'avoir une équipe supplémentaire, c'est cette équipe supplémentaire qui sera retirée.

Les animateurs indiquent que les commissions sportives positionnent les équipes d'un club en opposition par défaut à moins que le club émette le souhait contraire.

La fiche d'inscription d'équipes et les détails importants sont abordés.

Les représentants d'un club indiquent qu'ils ne comprennent pas que les jeunes joueurs de la catégorie Benjamin ne puissent pas jouer avec des adultes.

Les animateurs rappellent la règle en la matière et qu'il est hors de question que la Ligue ou le Comité du Pas-de-Calais déroge au règlement médical, les conséquences pénales pourraient en découler.

Ils indiquent alors que dans certains tournois homologués par la Ligue, la prescription n'est pas respectée.

Michel CNOCKAERT, secrétaire général de la Ligue demande alors que des cas concrets lui soient communiqués, mais l'interlocuteur refuse. Il indique alors qu'à sa connaissance, aucun cas ne lui a été signalé, et qu'il doit y avoir des incompatibilités dans la transcription des résultats dans SPID. Il va se renseigner et en référer au responsable des tournois pour que l'attention des Juges-Arbitres soit attirée sur ce sujet.

Le problème de la multiplication des équipes est soulevé, certains indiquent qu'ils auraient entendu que les régionales allaient jouer le samedi et les départementales le dimanche....

Les animateurs indiquent que rien ne change à ce sujet, cette multiplication d'équipes va engendrer des problèmes, les dirigeants de la Ligue et du CD62TT en sont conscients, il va falloir faire le point en fin de phase et en fin de saison prochaine pour voir les aménagements indispensables à apporter à nos façons d'être et de faire, mais ça ne sera pas facile de changer les mentalités. Par exemple lorsqu'un club demande un avancement de date dans la majorité des cas, c'est un refus systématique.

Les instances pongistes ne peuvent pas obliger un club à accepter un avancement de rencontre.

Peut-être qu'en D3, nous serons obligés de jouer le samedi en réformant le championnat des jeunes.

Une réaction dans l'assistance : non, on joue en UFOLEP !

Le président du CD62TT, indique qu'il n'a rien contre les clubs qui jouent en UFOLEP, mais que cette fédération ne tient pas compte des problèmes de la FFTT, il ne voit pas les raisons qui obligeraient la FFTT à prendre en compte les problèmes de l'UFOLEP !

Le représentant d'un club souhaite inscrire une nouvelle équipe car 8 joueurs ont participé à la montée de l'équipe au niveau actuel et que 4 seront « hors circuit » la saison prochaine. Il demande que cette équipe intègre directement la D1.

Il a écrit au Président de la CSD62TT qui lui a indiqué la réponse réglementaire, une nouvelle équipe commence en D3, n'étant pas satisfait de la réponse, il a écrit au Président du CD62TT qui lui a indiqué la même réponse que le Président de la CSD62TT.

Il ne comprend pas car il objecte que certaines équipes vont être placées dans des divisions supérieures et que son équipe ne peut pas commencer en D1.

Le club n'a qu'une équipe et n'a donc pas droit à une équipe supplémentaire.

Fin de réunion à 20h05, le club de SAMER TT offre le pot de l'amitié.

Le jeudi 15 mai à COQUELLES : 8 clubs dans le district, 7 clubs représentés, 19 personnes présentes.

BALINGHEM ALFJP	X
CALAIS B TT	X
CALAIS OTT	X
CAMPAGNES LES GUINES CTT	

COQUELLES TT	X
MARCK PPC	X
OYE PLAGE TTC	X
RINXENT HYDREQUENT TT	X



Début de la réunion à 18h30.

Animateurs : Bernard KAZMIERCZAK et Michel CNOCKAERT.

Le même dispositif a été mis en place pour la réunion du Calaisis, le même déroulement de la réunion a soulevé les questions et réflexions suivantes :

Tout comme à SAMER, le problème des Dirigeants de certains clubs présents est de connaître la position de leurs équipes avant la période de mutation.

Il faudrait établir une liste des équipes par club, en sachant que cette liste est susceptible de changement en fonction des non réinscription des équipes.

Pour le 10 juin, les dirigeants nous indiqueraient si leurs équipes vont être réinscrites (pré inscription)

En fonction des désistements, des nouveaux repêchages....les commissions sportives pourraient effectuer les changements

Ensuite communiquer une liste plus précise (vers le 20 juin) et à l'échéance du 30 juin 2014, les clubs inscrieraient leurs équipes.

La prise en compte de la période de mutation est une préoccupation majeure pour les Dirigeants de club.

Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte.

Une question particulière concernant un club qui est monté en N3, que fait-il de ses 2 joueurs ?

Son équipe qui accède à la Nationale n'est pas prise en compte dans la tranche de 2 équipes pour la possibilité d'avoir une équipe supplémentaire qui aurait été à un niveau supérieur que le reste de ses équipes.

Exemple :

Après les montées et descentes : 1N3 / 1R2 / 2D1 / 1D3

Equipe supplémentaire : 1R 4

Si la nationale était prise en compte : équipes supplémentaires : 1R1 et 1 D1

Cette situation risque de se poser pour les 3 montants en Nationale 3.

Une nouvelle fois certains clubs dénoncent le règlement concernant la participation des féminines. Ils souhaitent la possibilité d'incorporer 2 féminines par équipe dans le championnat Messieurs.

Réponse des animateurs : inscrivez vos féminines dans le championnat féminin ! Si les dirigeants des clubs d'un secteur se concertaient pour avoir 8 équipes féminines, le problème des déplacements serait résolu.

Moins il y a d'équipes, plus les déplacements sont importants, c'est la quadrature du cercle.

Question : l'obligation d'avoir un Juge-arbitre pour les équipes change t-elle ?

Réponse : tout reste en l'état, c'est-à-dire pour les équipes Messieurs : Nationales, Pré Nationale, R1, R2

Pour le championnat féminin : Nationales, Pré Nationale.

La remarque suivante a été faite, il va nous manquer des Juges-Arbitres !

Réponse : une période d'adaptation va être mise en place, durant 1 ou 2 saisons pendant lesquelles les clubs en infraction (avec les nouvelles équipes) seront incités à se mettre en règle en formant des Juges-Arbitres.

Tous les points de passage de la circulaire CSR ont été abordés et même plus, la réunion s'est terminée à 19h55 par le pot de l'amitié.

Le vendredi 16 mai à HELFAUT : 11 clubs dans le district, 9 clubs représentés, 32 personnes présentes.

ARQUES ES	X
COUPELLE NEUVE FR	X
EPERLECQUES TLTT	
LONGUENESSE AL	
QUIESTEDE TT	X
ST MARTIN AU LAERT AS	X

ST OMER-HELFAUT TT	X
TATINGHEM AL	X
WITTES US	X
WIZERNES CP	X
STE MARIE KERQUE USTT	X



Membre des Comités directeurs présent : Jacques LEPLAT

Une journaliste de l'INDEPENDANT a assisté à toute la réunion et à demandé des explications pour la prochaine rédaction d'un article de presse.

Concernant la réunion elle-même, tous les points de passage ont été abordés sous la même forme que les deux réunions précédente, très peu de questions et aucun club ne nous fait remarquer l'impossibilité structurelle de mettre en place la réforme.

Les équipes supplémentaires semblent être facilement absorbées par la majorité des clubs.

Fin de la réunion à 19h50, les organisateurs offrent le pot de l'amitié.

Le mardi 20 mai à VENDIN LES BETHUNE : 21 clubs dans le district, 14 clubs représentés, 42 personnes présentes.

ALLOUAGNE AL	X
ANNEQUIN TT	X
AUCHEL FJEP AL	X
BETHUNE-B-F ASTT	X
BURBURE TT	X
DOUVRAIN CSFM	
ESSARS TT	X
HINGES AL	
ISBERGUES MJEP	
LA COUTURE TTLRV	X
LABOURSE TT	X

LAPUGNOY ASC	
LAVENTIE OSTT	X
LILLERS FLJEP	
NOEUX LES MINES CLFJEP	
SAILLY LABOURSE AAEE	X
SAILLY SUR LA LYS TT	
VENDIN LES BETHUNE FJEP	X
VERQUIGNEUL AAAEE	X
VIOLAINES TT	X
BULLY LES MINES LP	X



Membres des Comités directeurs présents : Claudie BERNARD, Jean DOUILLY, Jacques DESCHAMPS, Denis TAVERNIER,

Début de la réunion : 18h30

Tous les points de passage ont été abordés sous la même forme que les deux réunions précédente, très peu de questions. Seul un club nous fait remarquer la difficulté structurelle de mettre en place la réforme, ses équipes supplémentaires vont engendrer des difficultés (manque de place).

Pour les autres clubs, les équipes supplémentaires semblent être facilement absorbées.

Un représentant de club indique la difficulté d'avoir des équipes complètes et souhaite que les 3 dernières équipes d'un club puissent être incomplètes.

Réponse des animateurs : en régionale, les équipes doivent être complètes, en D1 et D2 du Pas-de-Calais également, seule la division D3 peut ne pas être complète (1 joueur manquant).

Un rappel de la notion très relative d'équipe, puisqu'un seul joueur peut représenter l'équipe, qui sera pénalisée pour « équipe incomplète » mais pas pour forfait avec les conséquences très importantes suite au forfait général (exclusion de toutes les équipes ayant un numéro supérieur à l'équipe forfait général). Le Président de la Ligue rappelle que les forfaits se cumulent sur la saison et non par phase.

Un Dirigeant fait remarquer que des joueurs vont descendre de division et que le championnat va être faussé.

Réponse des animateurs : effectivement, durant les 2 saisons à venir, le championnat tant régional que départemental va être bizarre, des équipes qui accèdent à des niveaux qu'elles n'auraient pas gagnés normalement, des joueurs d'une valeur supérieure à la division dans laquelle ils vont évoluer..... il va falloir du temps pour que les choses se stabilisent.

Renforcement des équipes lors de la 2^{ème} journée de chaque phase :

Pour les équipes à 4 joueurs : 1 seul joueur ayant participé à la 1^{ère} journée dans une équipe d'un numéro inférieur peut entrer dans la composition de l'équipe.

Exemple un joueur ayant participé à la 1^{ère} journée dans l'équipe 3, peut jouer dans l'équipe 5, mais cette équipe 5 ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant participé à la 1^{ère} journée dans des équipes portant des numéros inférieurs.

NOMBRE DE JOUEURS MUTÉS PAR ÉQUIPE (TI, Ch II, Art 11)

- Une équipe de 6 joueurs ou moins ne peut comporter qu'un seul joueur muté.

Dans le cadre d'un championnat par équipes en deux phases, une équipe de 4 à 6 joueurs peut comporter 2 joueurs mutés lors de la 2^{ème} phase de la saison en cours à condition que ces 2 mutés l'aient été au cours de la seconde phase de la saison précédente et/ou pendant la période normale des mutations

Le président de la CSR demande ce qui se passe pour l'arbitrage des doubles car les 4 joueurs sont pris.

Pour la Ligue, lorsque les équipes sont dirigées par un juge-arbitre, il est fait appel à des arbitres à défaut, les doubles sont dissociés. Application du règlement concernant l'arbitrage des parties d'une rencontre. Grosse difficulté ! pour l'échelon départemental du Pas-de-Calais, on fait appel à des joueurs d'autres équipes ou à l'accompagnateur licencié.

Il est rappelé que la Ligue et les Comités répondent à la demande de formation d'arbitres de club, 1^{er} échelon du cursus arbitral et qu'il serait bien que tous les joueuses et joueurs suivent cette formation.

Un Dirigeant demande s'il peut renoncer à l'équipe supplémentaire qui lui est proposée et inscrire une équipe en D3. Réponse des animateurs : il est évident que les clubs peuvent renoncer à l'équipe supplémentaire qui lui est proposée et inscrire une équipe dans la première division du championnat, le nombre de poules dans cette division n'est pas limité.

Ce qui nous amène à indiquer les dates d'échéance pour ce que nous appellerons les pré inscriptions d'équipes supplémentaires.

Pour que les commissions sportives puissent établir les divisions et les poules, elles ont besoin de connaître le nombre exact d'équipes supplémentaires que les clubs vont inscrire.

Il est évident qu'une pyramide a été établie et si des équipes manquent, il sera fait appel à la division inférieure et ainsi de suite. Nous avons donc besoin de connaître la position des clubs pour demander aux Dirigeants pouvant bénéficier de montées supplémentaires s'ils acceptent ect....

Le 20 mai, le secrétariat de la Ligue a les classements de la phase 2 de la saison 2013/2014, avec les montées et les descentes.

Puis chaque club qui a des équipes supplémentaires, a été destinataire d'un message demandant aux Dirigeants s'ils acceptaient l'inscription de sa ou de ses équipes supplémentaires, avec le rappel de la règle en la matière : un club qui ne réinscrit pas l'équipe qui lui a permis d'avoir une équipe supplémentaire, c'est cette équipe supplémentaire qui sera retirée du championnat.

Réponse par retour du courriel et en tout état de cause avant le 10 juin 2014.

La même procédure va être appliquée pour les équipes supplémentaires des départementales du Pas-de-Calais.

Fin de la réunion à 19h55, le club de VENDIN-LES-BETHUNE offre le pot de l'amitié.

Le mercredi 21 mai à ARRAS : 16 clubs dans le district, 14 clubs représentés, 32 personnes présentes.

ARRAS TT	X
AUBIGNY EN ARTOIS SC	X
BEAURAINS AL	X
BILLY MONTIGNY TT	X
BOIS BERNARD AL	X
DAINVILLE ASTT	X
DUISANS ES	
ECOURT ST QUENTIN AL	X

FREVENT TT	X
HAMBLAIN LES PRES TT	X
INCHY EN ARTOIS AS	
NOYELLES GODAULT PPC	X
QUIERY LA MOTTE CTT	X
ST LAURENT BLANGY TTI	X
STE CATHERINE ASTT	X
OIGNIES E	X



Membre des Comités directeurs présente : Laurence LOBRY

Début de la réunion : 18h30

Tous les points de passage ont été abordés sous la même forme que les deux réunions précédentes. Aucun club nous fait remarquer de problèmes quant à l'absorption des équipes supplémentaires, certains en voudraient d'ailleurs plus et à des niveaux plus élevés, mais ça c'est impossible.

Les clubs ont reçu les messages de la Ligue pour qu'ils se positionnent pour leurs équipes régionales supplémentaires, tout comme celui du CD62TT pour leurs équipes départementales supplémentaires.

Actuellement aucun club n'a officiellement repoussé la proposition d'équipes supplémentaires.

Seul un Dirigeant nous a indiqué verbalement qu'il ne souhaitait pas bénéficier de cette équipe, non pas par manque de place pour la faire jouer, mais le niveau proposé ne correspond pas au niveau de ses joueurs et il souhaite inscrire une équipe dans la dernière division départementale.

Cette question revient assez souvent : peut-on inscrire des nouvelles équipes en D3 ?

Bien sûr que le dernier niveau peut accueillir de nouvelles équipes, même si le club ne souhaite pas bénéficier de son droit à une ou plusieurs équipes supplémentaires, l'inscription de nouvelles équipes de D3 est possible.

Un club peut très bien ne pas inscrire toutes ses équipes d'un niveau supérieur à la D3 et inscrire 2 ou 3 D3. Rien n'est interdit, mais il faut le dire rapidement que les Commissions sportives puissent travailler le plus sereinement possible.

Après la distribution des documents avec la position des équipes du club et les explications concernant l'impossibilité qu'une équipe accède à une division (montant ou équipe supplémentaire) si une équipe de ce club descend de cette division, les Dirigeants des clubs dans cette situation semblent très bien avoir compris le règlement.

Le Dirigeant d'un club estime que nous ne sommes pas allés assez loin et qu'il aurait fallu décaler les journées de championnat la semaine.

Cette position ne fait, bien évidemment pas l'unanimité.

Une Dirigeante demande si le championnat à 14 parties va s'appliquer au niveau du championnat féminin ?

Réponse des animateurs : oui mais la R2 et R3 Dames restent en l'état.

PN : 4 joueuses 14 parties

R1 Dames : 4 joueuses 14 parties

R2 Dames : 3 joueuses 10 parties

R3 Dames : 2 joueuses 5 parties avec la particularité de la déconnexion de cette division du championnat traditionnel.

Le championnat régional féminin commence à la R2 Dames, la R3 Dames étant une division promotionnelle.

Michel CNOCKAERT en profite, comme il l'a fait dans toutes les réunions, pour inciter les clubs à engager des équipes féminines, même en créant des ententes ou mieux en R3, deux filles de 2 clubs différents peuvent s'associer sans que les Dirigeants n'aient besoin de créer une entente (tout comme pour la CNV par exemple) et certifie que si les Dirigeants de chaque secteur arrivent à créer 7 ou 8 équipes, les déplacements seront très localisés, même si la division à le titre de régionale.

Les féminines doivent jouer dans le championnat féminin.

La même Dirigeante demande s'il est possible que la décision de la réunion de juillet 2013 au siège de la Ligue et qui concernée la mise en place de la R3 Féminines, puisse être appliquée ? Cette décision stipulait que les rencontres du championnat Féminin se déroulaient le samedi, ce qui n'a pas été appliqué cette saison pour la R2 Dames.

Réponse des animateurs : il est vrai que cette question peut être remise à l'ordre du jour pour désengorger les salles le dimanche matin (c'est en R3, R4, D1 et D2) que les équipes supplémentaires sont les plus nombreuses et ces divisions jouent le dimanche matin, puisqu'il n'y pas de changement quant aux jours de compétitions.

Michel C. propose que les clubs de la R2 Dames soient consultés sur le sujet avant la réunion du Comité Directeur. A suivre, mais la réponse doit être faite avant que le dossier d'affiliation et les inscriptions d'équipes ne soient publiés.

La question va être posée au Comité Directeur.

Fin de la réunion à 20h00, l'organisateur offre le pot de l'amitié.

Le jeudi 22 mai à ANGRES : 22 clubs dans le district, 15 clubs représentés, 37 personnes présentes.

ANGRES ALTT	X
ARLEUX EN GOHELLE ASTT	X
AVION TT	
BILLY BERCLAU TT	X
BULLY LES MINES LP	X
CARVIN ATT	X
DIVION ASTT	X
FOUQUIERES LES LENS CTT	X
HARNES TT	
LEFOREST AAE	
LENS TT	X

LIBERCOURT CP	X
LIEVIN USA	X
LOISON SOUS LENS ASTT	
LOOS EN GOHELLE FJEP	X
MAZINGARBE MAEJS	X
MEURCHIN ESPOIR	X
NOYELLES GODAULT TTSM	
NOYELLES SOUS LENS EP	
PONT A VENDIN AL	
SOUCHEZ ALFJP	
WINGLES CL	X



**Réunion d'informations concernant la réforme du Championnat par équipes
ANGRES, le mercredi 22 mai 2014**

Membres des Comités directeurs présents : Sylviane et Dominique DELION

Début de la réunion : 18h30

Tous les points de passage ont été abordés sous la même forme que les deux réunions précédentes. Aucun club ne nous a fait remarquer de problèmes quant à l'absorption des équipes supplémentaires.

Nous avons reçu un désistement d'une équipe supplémentaire départementale par manque de place. Le club du secteur de l'Audomarois, accepte l'équipe supplémentaire régionale.

Les questions se focalise plus sur l'aspect règlementaire du championnat (forfait, équipe incomplète.....) que sur l'aspect structurel du repyramidage et la mise en place du championnat qui ne reçoit pas d'hostilité démesurée.

SYNTHESE GENERALE :

Au cours des six réunions dans le département du Pas-de-Calais, Bernard KAZMIERCZAK, Président de la CSD6 et Michel CNOCKAERT, ont rencontré les représentants de 69 clubs.

Date	club partenaire	Nombre de clubs invités	Nombre de clubs représentés	Personnes présentes
mardi 13 mai 2014	SAMER TT	19	10	35
jeudi 15 mai 2014	COQUELLES TT	8	7	19
Vendredi 16 mai	SAINT-OMER/HELFAULT	11	9	32
mardi 20 mai 2014	VENDIN-LES-BETHUNE FJEP	21	14	42
mercredi 21 mai 2014	ARRAS TT	16	14	32
jeudi 22 mai 2014	ANGRES ALTT	22	15	37
Totaux :		97	69	197

69 clubs représentés, 197 Dirigeants informés, nous souhaitons que ceux des clubs absents aient bien assimilés la réforme du championnat par équipes et que les points de règlements soient bien compris.

Il semble que l'information ait bien passé et que même si nous ne sommes pas pour cette réforme, il faut l'assimiler et la préparer.

Le nombre d'équipes supplémentaires semblent pouvoir être absorbé sans trop de problème, nombreux sont les clubs qui avaient déjà une ou plusieurs équipes en D3 dont le déroulement est depuis 2 saisons sous la nouvelle formule de championnat, donc les Dirigeants connaissent le déroulement sportif qui a très peu changé.

Le changement est plus important pour les divisions régionales et départementales D1 et D2, mais le modèle D3 leur permet d'assimiler facilement.

Le système d'attribution d'équipes supplémentaires est compris et l'attention qui a été apportée sur les échéances porte ses fruits, puisque de nombreux Dirigeants ont déjà donné leur réponse pour les équipes supplémentaires régionales et départementales.

Maintenant les Commissions Sportives vont travailler pour élaborer les poules, repêcher les équipes manquantes dans les divisions inférieures, prévenir les Dirigeants de ces équipes afin de savoir s'ils acceptent la montée et enfin établir les poules de chaque division. Ce n'est pas une mince affaire et il faut que tout le monde soit réactif ou le système se bloquera. Nous comptons sur toutes les bonnes volontés pour mener à bien se passage à 4 joueurs dans nos championnats régional et départemental du Pas-de-Calais.

Les questions :

Les journées de championnat changent-elles ? :

Réponse : **NON**

Les benjamins peuvent-ils jouer avec des seniors ? :

Réponse **Non** sauf courrier spécifique du médecin fédéral accordant cette dérogation.

Les 3 clubs qui accèdent à la N3 ne sont pas pris en compte pour l'obtention d'équipes supplémentaires. Que font-ils des 2 joueurs ?

Réponse : seules les équipes à 6 joueurs Régionales et Départementale sont prises en compte, après les montées et les descentes règlementaires. Les 3 équipes concernées ne font plus partie de la Régionale. Les joueurs devront faire partie des équipes restées en régionales ou en départementales.

Les clubs auraient souhaité connaître la position de leurs équipes avant le début des mutations.

Réponse : les Commissions Sportives ont fait le maximum, mais il faut le temps de la vérification et nous n'avons pu donner l'information sur les équipes supplémentaires régionales que le 20 mai (1 journée après le début de la période des mutations) et le 21 mai pour les départementales.

Nous demandons aux clubs de se positionner (accepte ou refuse) avant le 10 juin 2014.

Les clubs demandent une participation plus importante du nombre de féminines dans le championnat masculin tant régional que départemental.

Réponse : Le niveau régional féminin commence à la R2 Dames composée de 3 joueuses. Les féminines doivent jouer dans le championnat féminin. Il faut que les clubs se regroupent pour faire des ententes afin de créer des équipes féminines. Si un secteur met en place 8 équipes féminines, ce qui est tout à fait possible, la poule sera géographique. En R3 Dames, championnat déconnecté, l'équipe est composée de 2 joueuses qui peuvent venir de 2 clubs différents sans autre formalité administrative.

Peut-on renoncer à l'équipe supplémentaire que la Ligue ou le département nous propose :

Réponse : OUI. Vous pouvez refuser une D1 supplémentaire et inscrire une D3. Le nombre d'inscription en D3 n'est pas limité.

L'obligation d'avoir un Juge-Arbitre est-elle toujours d'actualité et à partir de quel niveau ? :

Réponse : tout reste en l'état, c'est-à-dire pour les équipes Messieurs : Nationales, Pré Nationale, R1, R2 et pour le championnat féminin : Nationales, Pré Nationale obligent les clubs à mettre à disposition 1 juge-arbitre par équipe évoluant à ce niveau.

Il va nous manquer des Juges-Arbitres !

Réponse : une période d'adaptation va être mise en place, durant 1 ou 2 saisons pendant lesquelles les clubs en infraction (avec les nouvelles équipes) seront incités à se mettre en règle en formant des Juges-Arbitres.

Difficulté d'avoir des équipes complètes et souhait que les 3 dernières équipes d'un club puissent être incomplètes.

Réponse : en régionale, les équipes doivent être complètes, en D1 et D2 du Pas-de-Calais également, seule la division D3 peut ne pas être complète (1 joueur manquant).

Un rappel de la notion très relative d'équipe, puisqu'un seul joueur peut représenter l'équipe, qui sera pénalisée pour « équipe incomplète » mais pas pour forfait avec les conséquences très importantes suite au forfait général (exclusion de toutes les équipes ayant un numéro supérieur à l'équipe forfait général). Le Président de la Ligue rappelle que les forfaits se cumulent sur la saison et non par phase. L'équipe 4 est forfait simple en 1^{ère} phase, si elle est également forfait simple en 2^{nde} phase, toutes les équipes du club ayant un numéro supérieur à 4 sont exclues du championnat.

Peut-on inscrire des nouvelles équipes en D3 ?

Réponse : Bien sûr que le dernier niveau peut accueillir de nouvelles équipes, même si le club ne souhaite pas bénéficier de son droit à une ou plusieurs équipes supplémentaires, l'inscription de nouvelles équipes de D3 est possible.

Un club peut très bien ne pas inscrire toutes ses équipes d'un niveau supérieur à la D3 et inscrire 2 ou 3 D3. Rien n'est interdit, mais il faut le dire rapidement que les Commissions sportives puissent travailler le plus sereinement possible.

Le championnat à 14 parties va-t-il s'appliquer au niveau du championnat féminin ?

Réponse: oui mais la R2 et R3 Dames restent en l'état.

PN : 4 joueuses 14 parties

R1 Dames : 4 joueuses 14 parties

R2 Dames : 3 joueuses 10 parties

R3 Dames : 2 joueuses 5 parties avec la particularité de la déconnexion de cette division du championnat traditionnel.

Vous pouvez trouver les feuilles de rencontre sur le site de la Ligue espace « Compétitions » rubriques « Le championnat par équipes » et « Les documents du Championnat par équipes »

Peut-on faire jouer toutes les féminines le samedi ?

Réponse : nous allons consulter les clubs de R2 Dames et solliciter le Comité Directeur. Cette solution paraît intéressante car les équipes supplémentaires sont majoritaires dans les divisions qui jouent le dimanche matin.

Rappel :

Renforcement des équipes lors de la 2^{ème} journée de chaque phase :

Pour les équipes à 4 joueurs : 1 seul joueur ayant participé à la 1^{ère} journée dans une équipe d'un numéro inférieur peut entrer dans la composition de l'équipe.

Exemple un joueur ayant participé à la 1^{ère} journée dans l'équipe 3, peut jouer dans l'équipe 5, mais cette équipe 5 ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant participé à la 1^{ère} journée dans des équipes portant des numéros inférieurs.

NOMBRE DE JOUEURS MUTÉS PAR ÉQUIPE (TI, Ch II, Art 11)

- Une équipe de 6 joueurs ou moins ne peut comporter qu'un seul joueur muté.

Dans le cadre d'un championnat par équipes en deux phases, une équipe de 4 à 6 joueurs peut comporter 2 joueurs mutés lors de la 2^{ème} phase de la saison en cours à condition que ces 2 mutés l'aient été au cours de la seconde phase de la saison précédente et/ou pendant la période normale des mutations.

Merci à tous les organisateurs pour le très bon accueil qu'ils ont su mettre en place, le pot de l'amitié en fin de réunion est un moment important d'échanges et de convivialité.

Rendez-vous le vendredi 12 septembre 2014 pour la réunion des capitaines du Pas-de-Calais, faites venir le maximum de capitaines de vos équipes, l'information qui sera diffusée leur sera très précieuse pour tenir leur rôle de capitaine d'équipe.

Merci à tous.

L'échelon régional est bien évidemment applicable aux équipes du Comité du Nord de Tennis de Table. Une information sera donnée lors des réunions de fin de saison en juin prochain.



Bernard KAZMIERCZAK



Michel CNOCKAERT